

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AVENANT N°1
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement
d'un dispositif de vidéo protection

N° 2022-MP- 121

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché initial « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement d'un dispositif de la vidéoprotection » reçu en Sous-Préfecture le 15 décembre 2020,

DECIDE :

Article 1 – Un marché relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement d'un dispositif de la vidéoprotection été notifié le 21 décembre 2020. En cours de marché, certains ajustements des prestations sont intervenus nécessitant la conclusion d'un avenant aux conditions exposées ci-dessous :

Ets	Montant de base HT (Tranche ferme + Tranche optionnelle)	Avenant en plus ou moins-value HT	Montant après Avenant HT
THEVENET CONSULTANTS ZAC des Îles 180 allée des Tropiques 69380 Civrieux-d'Azergues	14 700 €	-1 787,50€	12 912,50€

Article 2 – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 20 septembre 2022

Jean-François IRIGOYEN
Maire de Saint-Jean-de-Luz
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Pays Basque chargé des mobilités durables et
innovantes, ports et pêche

